



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CESCAU
Séance du 10 octobre 2023

Le 10 octobre 2023, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Cescau s'est réuni en mairie, sur la convocation de Monsieur le Maire, affichée le 5 octobre 2023 et transmise par voie électronique le 5 octobre 2023, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : M. LAFITTE Hervé, Mme BEAUSSART Nadia, M. MONLAU Alain, M. BOIRON Cyrille, Mme DARZACQ Geneviève, Mme ETCHEVESTE Stéphanie, Mme LECOMTE Marie-France et M. PEREIRA Carlos Manuel.

Absents : M. CARBILLET Gilles et M. FERREIRA DE MATOS Carlos

Secrétaire de séance : Mme ALLIOD Hélène

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal qui s'est tenue le 26 septembre 2023 ;
- Réaménagement du centre-bourg : présentation par Mme Vitiello du CAUE ;
- 2023-31 : rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable (*Délibération*) ;
- 2023-32 : rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement (*Délibération*) ;

* * *

Aménagement du centre-bourg : présentation CAUE

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune de Cescau a sollicitée le CAUE 64 afin de l'accompagner dans son projet de réaménagement du centre-bourg.

Mme VITIELLO, architecte au C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) est invitée à exposer son analyse de l'aménagement actuel du centre-bourg. Le diaporama présenté établi un diagnostic des espaces publics existants et propose des solutions afin de repenser les espaces autour de la place du canton et du chemin Lacommande.

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal n'approuve pas le procès-verbal de la séance du 26 septembre 2023 (car non transmis préalablement aux élus) et sera donc présenté lors du prochain CM.

DÉLIBÉRATION N° 2023-31 : Rapport annuel sur la qualité et le prix des services publics de l'eau potable et rapport d'activités exercice 2022



Conformément au décret n°95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Président du Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons vient d'adresser à la commune son rapport sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable pour l'année 2022. Monsieur le Maire donne lecture de ce rapport au Conseil Municipal.

Il l'invite à délibérer.

Où l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'eau potable de l'année 2022 établi par le Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons,

TRANSMET à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, la présente délibération, pour contrôle de légalité.

DÉLIBÉRATION N° 2023-32 : Rapport annuel sur la qualité et le prix des services publics de l'assainissement et rapport d'activités exercice 2022

Conformément au décret n°95-635 du 6 mai 1995, Monsieur le Président du Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons vient d'adresser à la commune son rapport sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement pour l'année 2022. Monsieur le Maire donne lecture de ce rapport au Conseil Municipal.

Il l'invite à délibérer.

Où l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de l'assainissement de l'année 2022 établi par le Syndicat Eau et Assainissement des Trois Cantons,

TRANSMET à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, la présente délibération, pour contrôle de légalité.

QUESTIONS DIVERSES

- La commission lien social s'est réunie le lundi 9 octobre 2023 : demande d'aide financière pour une formation qualifiante à l'étranger dans le domaine artistique. Présentation et proposition de la commission acceptée par le Conseil Municipal
- Aide financière aux activités : M. le Maire rappelle que les aides financières attribuées pour les activités de loisirs, de sports ou culturelles sont réservées aux enfants de 6 à 14 ans, en fournissant des factures acquittées et on pas en format excel.



- Réunion maires-adjoints des 3 communes (Viellenave d'Arthez, Casteide-Cami et Cescau) : elle aura lieu le 28 novembre 2023 à 19h00 à Viellenave. M. le Maire évoque succinctement l'ordre du jour.
- Nomination de M. Carlos FERREIRA DE MATOS pour le volet « sécurité incendie » de mutualisation avec les 3 communes
- Nomination de Mme Hélène ALLIOD pour le volet « panneau de signalisation » de mutualisation avec les 3 communes
- Travaux « Rénovation et extension de la Mairie et Réhabilitation des logements aux étages » :
 - Visite du chantier avec l'ensemble du conseil le vendredi 20 octobre à 18h30
 - Inauguration de la mairie et des logements initialement prévue le 18 novembre 2023 est reportée au samedi 13 janvier 2024 à 10h30, voir ultérieurement.
- Projet aire de jeux : Après négociation, M. CLAVE réactualise son devis et propose une remise de 5 614,50 €. Le montant s'élève désormais à 52 000 € HT. Un dossier de demande de DETR sera déposé avant le 12 janvier 2024 (date butoir).
- Aménagement RD 233 (route du château) : réunion publique avec les riverains fixée au mardi 17 octobre à 19h00 à la salle des associations en présence des élus du Conseil Municipal des services voiries de la C.C.L.O et du Département 64. Date prévisionnelle début des travaux : le 6 novembre 2023.

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées de 2023-31 à 2023-32.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

<u>Signature du Maire</u> :	<u>Signature du secrétaire de séance</u> :
-----------------------------	--